

Dernière mise à jour le 03 avril 2025

USA : des droits de douane de 10 à 49%

Donald Trump a annoncé hier soir une hausse importante des droits de douane. Ils s'élèveront à 20% pour l'Union européenne.

Sommaire

- Les principales annonces de Donald Trump du 2 avril en matière de droits de douane
- Évolution des droits de douane aux USA

Les principales annonces de Donald Trump du 2 avril en matière de droits de douane

Le 2 avril 2025, le président américain Donald Trump a annoncé une série de mesures tarifaires significatives, qualifiées de « tarifs de libération », visant plusieurs partenaires commerciaux majeurs. Ces mesures

comprennent :

- **Un tarif de base de 10 %** : À compter du 5 avril, un droit de douane uniforme de 10 % sera appliqué à toutes les importations aux États-Unis. ☒
- **Des tarifs réciproques** : À partir du 9 avril, des droits de douane spécifiques seront imposés aux pays appliquant des taxes sur les exportations américaines. Les taux annoncés sont les suivants :☒

Pays	Taux de droit de douane annoncé
Chine	34 % (s'ajoutant à un tarif préexistant de 20 %, totalisant 54 %)
Taïwan	32 %
Inde	26 %
Union européenne	20 %
Royaume-Uni et Australie	10%
Suisse	31%
Vietnam	46 %
Cambodge	49%
Afrique du Sud	30%
Japon	24 %
Corée du Sud	25 %

En outre, un droit de douane de 25 % sera appliqué sur toutes les importations de voitures. ☒

Ces mesures visent à corriger les déséquilibres commerciaux et à soutenir les industries nationales

américaines. Cependant, elles ont suscité des inquiétudes quant à une possible augmentation des prix pour les consommateurs et des tensions accrues dans les relations commerciales internationales.

Les impacts sont divers selon les États. Les exportations vers les USA représentent 1,6% du PIB pour la France et 3,8% pour l'Allemagne.

Évolution des droits de douane aux USA

La fixation des taux de droits de douane dépend de la politique commerciale du pays, de ses engagements internationaux, notamment au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et des accords bilatéraux ou multilatéraux en vigueur.

Historiquement, les États-Unis ont alterné entre protectionnisme et libre-échange. Au XIX^e siècle, des tarifs élevés ont protégé l'industrie naissante. Le tarif Smoot-Hawley de 1930, en pleine Grande Dépression, a considérablement augmenté les droits de douane, aggravant les tensions commerciales mondiales. Après la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis ont soutenu la

libéralisation du commerce international. Les récentes annonces de Donald Trump entraîneraient ainsi la plus importante hausse des droits de douane depuis un siècle.

S'agissant de la France, après la Révolution, des politiques protectionnistes sont adoptées pour protéger ses industries naissantes. Au XIX^e siècle, les droits de douane étaient élevés, mais des accords comme le traité de libre-échange franco-britannique de 1860 ont initié une période de libéralisation. Au XX^e siècle, la tendance a été à la réduction des barrières tarifaires, notamment avec la construction européenne.

La création de la Communauté économique européenne (CEE) en 1957 a marqué une étape majeure vers la réduction des droits de douane entre les pays membres, aboutissant à un marché unique avec des tarifs extérieurs communs. L'Union européenne poursuit cette politique en négociant des accords de libre-échange avec divers partenaires. L'UE devrait prochainement annoncer des mesures de rétorsion envers les États-Unis.